

CAMPAGNE DE BOURSE 2022-2023

La campagne de demande de bourse de lycée est ouverte du **30 mai au 20 octobre 2022 inclus** (élèves **NON BOURSIERS UNIQUEMENT** pour l'année en cours 2021-2022)

Elle se déroule en 2 périodes :

Du 30 mai au 06 juillet 2022 inclus

❖ Pièces nécessaires à la demande de bourse :

- Un document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

❖ Si vous vivez en concubinage :

- Un document mentionnant le numéro fiscal de votre conjoint

❖ Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge
- Justificatif du changement de résidence de l'élève

❖ Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :

- copie de la décision de justice désignant le tuteur ou copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF.

Du 1^{er} septembre au 20 octobre 2022 inclus

❖ Pièces nécessaires à la demande de bourse :

- Une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021

❖ Si vous vivez en concubinage :

- Un document mentionnant le numéro fiscal de votre conjoint

❖ Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge
- Justificatif du changement de résidence de l'élève

❖ Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :

- copie de la décision de justice désignant le tuteur ou copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF.

Durant ces deux périodes, les demandes de bourses de lycée pourront s'effectuer en ligne directement sur le portail Scolarité Services ou au format papier.

Le formulaire de demande de bourse 2022-2023 peut-être téléchargé :

- Sur le site ministériel : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>
- Sur le site service public : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11319>

Pour les familles qui ne peuvent pas imprimer le dossier, elles peuvent faire la demande afin qu'il leur soit transmis un exemplaire soit par mail (depenses.9740910W@ac-reunion.fr), par voie postale ou une mise à disposition au service des bourses.